



SÉLECTION DU TRACÉ PRIVILÉGIÉ

SÉLECTION DU TRACÉ PRIVILÉGIÉ

Étapes de sélection

- Zone à l'étude et corridors considérés
- Délimitation du corridor d'implantation retenu
- Sélection des variantes retenues
- Comparaison des variantes retenues
- Sélection et optimisation du tracé privilégié

SÉLECTION DU TRACÉ PRIVILÉGIÉ

Trois corridors considérés

- **Corridor Nord**
 - pas d'infrastructures linéaires
 - alignement défavorable des limites cadastrales
 - distance plus longue à parcourir
- **Corridor Autoroute**
 - situé principalement dans l'axe de l'autoroute 20
- **Corridor Lignes électriques**
 - englobe deux lignes de transport d'électricité de 735 kV

SÉLECTION DU TRACÉ PRIVILÉGIÉ

Critères de discrimination des variantes

- Milieu humain
- Milieu biologique
- Milieu physique
- Activités en phase de construction
- Activités en phase d'exploitation

24 variantes retenues (plus de 550 km)

TRACÉ PRIVILÉGIÉ

- Nouvelle conduite : ± 239 km
- Raccordement à une conduite existante à Boucherville
- 33 municipalités, ± 700 propriétaires

Utilisation du territoire (km)	
Milieus agricoles	123
Milieus boisés	108
Milieus humides	2
Autres milieux	6

Franchissement d'obstacles	
Cours d'eau mineurs	244
Cours d'eau majeurs	9
Autoroutes	5
Routes	88
Voies ferrées	5